



## Commission Syn'Eccho

Date : 16/09/2025

Lieu : PCH

Pôle : ECONOMIE

Rédigé par : AT/AF

Le (date) : 16/09/2025

### ORGANISATEUR

PCH / Commission Economie et Aménagement

### PARTICIPANTS

Cf feuille d'émargement

### ORDRE DU JOUR

Retour sur lancement de la démarche

Présentation du bilan des actions : les premiers résultats

Plan de charge 2025 – 2026

Vers un ancrage de la démarche

### RESUME

#### **Retour sur lancement de la démarche**

La commission a débuté par un rappel du contexte et des étapes déjà menées dans la démarche Syn'Eccho, visant à développer l'économie circulaire et la coopération inter-entreprises sur le territoire. Les partenaires rencontrés et la méthodologie ont été présentés.

#### **Présentation du bilan des actions : les premiers résultats**

- Des problématiques récurrentes liées à la production de sous produits et l'utilisation des matières notamment les ressources naturelles,
- Un potentiel fort de création de valeur économique locale à travers la structuration de nouvelles filières locales : bois, eau, cartons, énergie, viti-vini,
- Une envie de coopération des entreprises, y compris par des acteurs jusqu'ici peu impliqués dans les démarches territoriales : mutualiser des achats, partager des prestataires...
- La nécessité de penser la démarche non seulement en termes de gestion de flux, mais aussi comme un levier de développement économique et d'attractivité des zones d'activités.

Une série de rencontres avec les acteurs agissant dans le champ de l'économie circulaire sur le territoire a permis de faire connaître l'émergence de la démarche et les associer à sa construction. Avec un échantillonnage des secteurs d'activités et une répartition géographique de ces acteurs sur le territoire, les problématiques identifiées et le potentiel d'actions devront se vérifier par la mise en place des groupes de travail. Une vision partagée se construit et la volonté d'œuvrer ensemble dessine un enjeu d'animation territoriale.

## Plan de charge 2025 – 2026

- Mise en place de groupes de travail et de structuration de filières innovantes : cartons, bois, BTP, énergie, eau, viti-vini. Prendre en compte la spécificité des modèles économiques des acteurs de l'ESS et de leur complémentarité d'activités, qui répondent à des besoins des habitants,
- Accompagnement des entreprises à la mutualisation d'achats/services et expérimentation d'un accompagnement à la performance des TPE avec appui méthodologique universitaire,
- Rendre visible la démarche à travers une cartographie simple et lisible des acteurs engagés,
- Avant Noël 2025 : nécessité de rendre visible les résultats et de proposer une feuille de route aux élus, valorisant la transversalité territoriale et les coopérations engagées.
- Réflexion à engager sur le rôle de l'aménagement des zones d'activités (espaces mutualisés, implantation facilitant les coopérations).

Le besoin de prioriser les chantiers, entre petites opérations concrètes et projets structurants pour le territoire. Comment accompagner la massification des ressources diffuses pour en faire des gisements économiquement viables ? Les entreprises ont un rôle à jouer dans cette démarche, elles doivent aussi prendre une part à son organisation, aux côtés des collectivités. Il est important de s'appuyer sur les syndicats professionnels et d'intégrer les contraintes de gestion.

## Vers un ancrage de la démarche

- Mise en place d'un COPIL Economie Circulaire (les trois Communautés de Communes, le Pays Cœur d'Hérault, le Syndicat Centre Hérault, les consulaires et entreprises) pour piloter et hiérarchiser les synergies,
- Explorer des moyens de portage des mutualisations,
- Inscrire l'économie circulaire dès la conception et la gestion des zones d'activités : espaces mutualisés, réflexion sur l'implantation des entreprises,

La mise en place d'un COPIL avec l'ensemble des parties prenantes permettra de donner un cadre stratégique clair, d'arbitrer sur la priorisation des filières et des synergies à développer. Un suivi de l'évaluation de la démarche autour des critères économiques, environnementaux et sociaux doit faciliter le pilotage de cette politique publique. L'intégration des acteurs privés dans cette organisation contribuera à la convergence d'intérêts et à mesurer les transitions à l'œuvre sur le territoire.

